



DEJEPS

Le diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
« Développement de Projets, Territoires et Réseaux »



L'animation

Contribuer à la transformation sociale par l'éducation populaire

Diplôme de niveau V délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Double cursus DEJEPS/Licence Sciences de l'Education en partenariat avec l'Université de Paris-Nanterre

Pour acquérir une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle, d'expertise technique et de direction à finalité éducative

Taux de réussite	
2018	85 %
2017	84 %
2016	70 %



CEMEA Ile-de-France
65, rue des Cités - 93300
Aubervilliers
Tel : 01 48 11 27 90
contact@cemea-idf.org
www.cemea-idf.org

Prochaine formation :
décembre 2019 à novembre 2021
Inscription du 4 avril au 25 novembre 2019
Sessions d'admissions :
18 avril – 13 juin – 5 septembre 2019



Pour qui ?

- Pour les professionnel.les qui ont une expérience dans l'animation sociale ou culturelle et qui s'inscrivent dans une logique de validation d'acquis et de promotion sociale.
- Pour les animateur.trice.s en voie de professionnalisation ayant une expérience de bénévole de l'animation.

770 heures de formation théorique
1 200 heures de formation pratique
4 UC (unité capitalisable)

Contenu

- UC 1 : Concevoir un projet d'action
- UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
- UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité

Conditions d'entrée :

satisfaire aux exigences de la DRJSCS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Ou être titulaire d'un diplôme de niveau V enregistré au RNCP.
- Ou attester d'un niveau de formation de niveau IV et avoir une expérience d'animation de 6 mois.
- Ou justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou de bénévolat correspondant à 1600 h minimum.
- Dans tous les cas, posséder une attestation de formation aux premiers secours (PSC 1/AFPS).



Coût de la formation

- Frais pédagogiques 7600 euros + 650 euros (internat, inscription faculté) Dispositifs : plan de formation employeur, CIF, contrat de professionnalisation, financement Pôle Emploi...
- Prise en charge : FONGECIF, OPCO (Uniformation, Unifaf...).
- Devis personnalisé, convention financière, conditions générales de vente (sur demande).



Inscription

- Sélections organisées par notre centre de formation.
- Validation des dossiers d'inscription par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France.

Renseignement : contact@cemea-idf.org

CEMEA Ile-de-France

65, rue des Cités - 93300 Aubervilliers

Tel : 01 48 11 27 90

Mail : contact@cemea-idf.org

www.cemea-idf.org

